

## DSID 2020



### Dépôt d'une demande de subvention sur démarches-simplifiées

#### **PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT**

##### **\* Pour tous les projets**

- ☞ une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,
- ☞ la délibération du conseil départemental adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- ☞ le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant de subvention accordée ou sollicitée (joindre les décisions d'aides déjà obtenues),
- ☞ un estimatif détaillé par postes de dépenses,
- ☞ le ou les devis descriptifs détaillés (par lots pour les marchés de travaux) faisant apparaître les dépenses hors taxes ainsi que les justificatifs des honoraires de maîtrise d'œuvre et des études le cas échéant,
- ☞ un échéancier de réalisation de l'opération,
- ☞ une attestation de non-commencement d'exécution (aucun acte juridique ne doit avoir été signé avant le dépôt de la demande de subvention ),

#### **PIÈCES SPÉCIFIQUES SELON LE PROJET**

##### **\* Projet d'investissement important**

- ☞ une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement (article L. 1611-9 du CGCT) pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement

#### **PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POUR APPUYER VOTRE DOSSIER**

##### **Projet de construction, d'extension ou de réhabilitation de bâtiments – projet de zones d'activités**

- ☞ le plan de situation, plan cadastral, plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et le dossier d'avant-projet s'il y a lieu
- ☞ le permis de construire ou une copie du récépissé de dépôt du permis de construire
- ☞ un diagnostic thermique
- ☞ un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci
- ☞ si l'acquisition d'un terrain est déjà réalisée : le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.